



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

**OBJET : 00-0 - MOTION DEPOSE PAR  
LE GROUPE "RASSEMBLEMENT BLEU  
MARINE POUR ANTIBES" CONTRE  
L'AGGRAVATION DE LA DELINQUANCE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2424/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,  
Le 17 JUL. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 23 JUL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 juillet 2015

Le vendredi 10 juillet 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/07/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Martine SAVALLI  
M. Henri CHIALVA à Mme Marina LONVIS  
M. Alain CHAUSSARD à M. Serge AMAR  
M. Michel GASTALDI à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-0 - MOTION DEPOSE PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES" CONTRE L'AGGRAVATION DE LA DELINQUANCE

Commission(s) :

Le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes » a déposé la motion suivante :

*« Avec la paupérisation progressive de la population consécutive à quarante années de politiques UMPS et aux mauvais choix de politique locale, nous assistons à des phénomènes nouveaux d'incivilités et de mépris citoyens qui touchent de plus en plus des villes balnéaires comme Antibes-Juan-les-pins et menacent sa première source d'activité qui est le tourisme.*

*Parmi les habitants et touristes de longue date, nombreux sont ceux qui viennent se plaindre de ces nouvelles incivilités et menacent de fuir sous d'autres cieux plus accueillants:*

- Déjections canines liées à une inadéquation ou une absence d'information à propos des toutounets trottoirs défoncés
  - Mendicité agressive
  - Stationnement sauvage le long des plages sur les emplacements réservés au secours et sur les trottoirs (notamment le long du Bd du littoral), à cause de la rareté des parkings de surface
  - Explosion des cambriolages
  - Des vols de deux-roues et des vols à l'arrachée
  - Voitures incendiées sur leurs places de parking
  - Vendeurs et masseurs à la sauvette
  - Tapage diurne et nocturne jamais réprimés
  - Groupes de personnes inciviles fumant la chicha et écoutant de la musique forte
  - Verrues urbaines comme les 21 squats que le Maire d'Antibes avait laissé occuper et dont il reste encore une demi-douzaine disséminés dans Juan-les-pins: ils sont sources d'exaspération des riverains, de dépréciation des biens avoisinants, d'usage de drogue et de délinquance.
- J'espère que M. Le Maire n'aura pas l'affront de rétorquer à ses administrés aucune plainte n'a été enregistrée concernant ces squats, connaissant l'incapacité qu'a la Police d'attribuer les plaintes aux habitants sans papiers de ces squats et sa réticence à enregistrer ce type de plaintes dès l'entrée du commissariat à moitié insalubre et glauque à dessein, le plaignant est prévenu qu'il devra attendre plusieurs heures pour un résultat totalement hypothétique, voire insoluble.*
- Nombreux sont les personnes âgées qui se font détrousser chez elles ou dans la rue, mais qui ne peuvent se rendre rue des frères olivier pour porter une plainte sans suite! Encore faut-il que la Police se saisisse des auteurs de troubles publics?*
- Dimanche 28 Juin a eu lieu un affrontement très violent rue Bricka, digne de West-side-story, entre ce que les riverains terrorisés ont nommé "une bandes de Kurdes affrontant une bande d'arabes" (précisons à destination des censeurs de tout poils que ces termes ne présentent aucune connotation raciste dans l'esprit de personne). Malgré dix voitures de police, une nouvelle caméra rue Bricka et deux ambulances, personne n'a été interpellé et les riverains m'ont indiqué que la Police s'était fait gazer par les assaillants (c'est le monde à l'envers!).*
- Nous dénonçons, depuis longtemps, le travail au noir auquel se livrent certaines personnes de ces communautés et l'occupation des trottoirs par des bandes qui en gênent le passage, aux abords de la rue Bricka, ainsi que le trafic de drogue par certaines familles de la rue Bricka. En l'état actuel de notre police, si les délinquants ne sont plus interpellés, et si les citoyens savent que leurs plaintes n'ont que peu de chances d'aboutir, alors seuls se porteront bien les chiffres de la délinquance, les riverains et les touristes, eux, émigreront!*
- Nous demandons instamment à M. le Maire :*
- D'Augmenter les effectifs de Police Municipale, tout au long de l'année,

00-0 - MOTION DEPOSE PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES" CONTRE L'AGGRAVATION DE LA DELINQUANCE

Commission(s) :

*- De les libérer des tâches administratives de plus en plus lourdes afin d'accroître leur présence effective sur le terrain »*

CONSIDÉRANT que, depuis près de 15 ans, la délinquance sur le territoire Antibois a diminué de 50 % et que les touristes qui viennent depuis 15 ans ont pu constater que certains délits, comme les vols à la portière, ont diminué de 99 % et les vols de voitures de 83 % ;

CONSIDÉRANT de ce fait que la description apocalyptique faite par le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes » est fautive, les éléments énoncés ci-dessus étant à la portée de tous ;

CONSIDÉRANT, ensuite, qu'en matière d'incivilités, dont la plus grande part est de la compétence du maire, il y a un mélange pour le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes » entre un certain nombre d'actes de vandalisme et les incivilités dites habituelles ;

CONSIDÉRANT qu'en 2014 il y a eu plus de 40 000 interventions de Police Municipale, qui ne sont pas simplement 40 000 interventions administratives, et que 21 000 procès-verbaux ont été établis toutes infractions confondues et notamment sur la base des arrêtés municipaux portant sur la mendicité agressive, la vente de boissons alcoolisées, la circulation des mineurs, le règlement du stationnement de divagation des chiens, la lutte contre les nuisances sonores, la lutte contre les ventes à la sauvette et la lutte contre les dépôts sauvages ;

CONSIDÉRANT que ces arrêtés municipaux existent et que la Police municipale les fait respecter ;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que, pour lutter contre la délinquance, la Commune s'est dotée d'un dispositif de vidéo protection performant, adopté en Conseil municipal et étendu, avec plus de 100 caméras, à l'ensemble de la Commune ;

CONSIDÉRANT qu'il y a effectivement une augmentation des cambriolages, sauf depuis la mi-juin grâce notamment à l'action de la Police Nationale et mais également aux voisins vigilants, qui sont au nombre de 450. D'ailleurs, lors de la réunion « Sécurité » qui s'est tenue ce jour, la Commissaire de Police a relevé qu'un certain nombre de faits délictueux avait été élucidé du fait de la participation de ces citoyens ;

CONSIDÉRANT, pour ce qui concerne les squats, qu'en 2013, il y avait 21 squats recensés sur le territoire communal et qu'aujourd'hui, on en recense plus que deux dont un qui, du fait de mon initiative, devrait faire l'objet d'une expulsion dans le courant de l'été, puisque la réquisition du tribunal va dans ce sens ;

CONSIDÉRANT que, chaque fois qu'il y a eu un squat, il a été évacué soit dans les 24 heures pour cause de flagrant délit, soit après intervention de la justice comme cela est le dans notre pays ;

CONSIDÉRANT, pour ce qui concerne les faits survenus « Rue Bricka », qu'une rixe a bien eu lieu mais que les faits relatés par le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes » sont faux car aucun policier n'a été gazé et aucune kalachnikov n'a été actionnée ;

CONSIDÉRANT que, dans cette affaire, des interpellations hors caméra (cette dernière n'étant pas dans l'axe de la rixe) ont été effectuées afin d'identifier les auteurs et qu'à ce jour, suite à des dépôts de plainte, une enquête de police judiciaire est en cours ; s'il avérait que l'établissement d'où la rixe a démarré a une quelconque responsabilité dans cette affaire, il sera procédé à une fermeture administrative à la demande de la Ville et avec appui de la Commissaire de Police ;

00-0 - MOTION DEPOSE PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES" CONTRE L'AGGRAVATION DE LA DELINQUANCE

Commission(s) :

CONSIDÉRANT, pour ce qui concerne les feux de véhicules qu'il y a bien eu un incendie d'une voiture causé par un court-circuit et qu'il s'est propagé à deux autres véhicules ;

CONSIDÉRANT qu'en matière d'insécurité, il est important de rappeler que sur le territoire communal, il y a une tolérance zéro sur cette question et, pour cette saison estivale, l'opération « Eté propre » menée avec Madame Khéra BADAOUÏ, s'effectue au travers d'une information diffusée dans tous les immeubles durant toute cette période et qu'elle porte ses fruits puisqu'à ce jour, 22 sanctions dans le cadre de la composition pénale ayant déjà été mises en place;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, il y a dix effectifs de police municipale supplémentaires et sept agents pour la Police Nationale en plus de la Compagnie Républicaine de Sécurité ;

CONSIDÉRANT que ces effectifs s'occupent du dispositif « Pinède » mais procèdent également à des contrôles sur la drogue mais également à la sortie des gares d'Antibes et de Juan-Les-Pins pour contrôler non seulement les flux de migrants mais aussi les personnes des rendant sur les plages qui provoquent des incivilités ;

CONSIDÉRANT qu'il est faux de dire que la Police Nationale ne prend pas de plaintes et qu'elle fait face à un travail extrêmement difficile portant sur plusieurs fronts que sont les incivilités, la délinquance et les flux migratoires provenant de l'Italie, qui sont des afflux excessifs ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de soutenir la Police Nationale plutôt que d'annoncer qu'elle ne prend pas de plaintes. En effet, la Police Nationale sur le territoire d'Antibes reçoit les plaintes par internet, elles sont toutes reçues et, s'il y a refus de plainte, c'est que cela ne constitue pas un délit, notamment pour ce qui concerne le tapage nocturne ou le regroupement d'individus au cours de la période estivale ;

CONSIDÉRANT, enfin, qu'il est nécessaire de faire appel au calme et à la responsabilité car la volonté de la Municipalité est que l'été soit un été propre et calme et ce, grâce au renfort de la Police Nationale et de la Police Municipale ;

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 43 voix POUR sur 48 (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO),

- REJETTE la motion proposée par le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes ».

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

00-0 - MOTION DEPOSE PAR LE GROUPE "RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES" CONTRE L'AGGRAVATION DE LA DELINQUANCE

**Commission(s) :**

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.00-0 - MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES CONTRE L'AGGRAVATION DE LA DELINQUANCE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/07/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/07/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM2427-15 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150710-DCM2427-15-DE

---

**Date de décision :** 10/07/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.4. Voeux et motions